

Séance du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle des Colombiers à Blosseville, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 29
votants : 29

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Jean Pierre CANU, M. Alain COUROYER, M. Joel DESCHAMPS, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Noel GODEFROY, M. Denis GUEDIN, M. Daniel LEGROS, M. Olivier MATEUF, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Jean Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Christophe MARET, M. Pierre-Yves MENAGER, Mme Magalie WENDLING, M. Didier BELLIERE (2), M. Yves TOSTAIN, M. Gérard TIERCELIN, M. Claude ROUSSIGNOL, Mme ROUSSEL Mathilde, M. Hervé LECLERQ.

Excusés : M. Stéphane FOLLIN, M. Laurent BOUDIN, Mme Josiane CERVEAU, M. Philippe COTE.

Date de convocation :

27 mars 2023

Absents : M. Emmanuel BOUST, M. Luc CLAEYSSENS, M. Frédérick LEJEUNE, M. Grégory BAR, M. Pascal CAPRON, M. Jean Christophe DALLE, M. Etienne LARDANS, M. Christian LEROUX, M. Alexandre TERRIER, Mme PORET Martine, M. Francis TRUPTIL.

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut donc valablement délibérer.

DELIBERATION N°2023-14 : ADHESION A L'ASYBA

Les Syndicats de bassins versants ont mis sur pied des rencontres régulières visant à élaborer une politique coordonnée de la gestion du risque inondation et ont chargé le Président de l'Austreberthe d'être leur porte-parole. Les SBV ont officialisé ce fonctionnement et lui ont donné une assise légale, leur permettant de rester cohérents et légitimes dans un contexte mouvant.

Aussi, les Présidents de syndicats de bassins versants ont décidé à l'unanimité, lors de leur réunion du 5 juillet 2011, la création d'une association régionale représentant les collectivités travaillant à la lutte contre les inondations et à la prévention du risque.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'adhésion du Syndicat à l'Association des Syndicats de Bassins Versants,
- **AUTORISE** le Président à payer la cotisation de 600 € pour l'année 2023.

Fait à Blosseville, le 6 avril 2023,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS
VERSANTS DU DUN ET DE LA VEULES
Espace Multi Services
40 rue Charles Lescane
76740 Fontaine le Dun